

SCoT

*Anjou bleu*  
LE PAYS

## Comité syndical

Débat du PAS

Mercredi 17 septembre



---

# Introduction

Présidente du Pays – Madame Patricia Maussion



SCoT



---

# Contexte de la révision



# Un contexte qui a fortement évolué depuis l'approbation en 2019 du SCoT en vigueur

PROJET/STRATEGIE

CADRE

BESOINS

## Territoriales

- Communes nouvelles
- La mise en œuvre de projets et politiques publiques d'aménagement du territoire (*en cours ou achevés*) dans les intercommunalités

## Législatives et réglementaires

- Loi « Energie Climat » – neutralité carbone 2050 (2019) Climat et Résilience instaurant le ZAN (2021)
- Accélération de la production d'énergies renouvelables (2023)  
+ de multiples décrets

## Sociétales

- Coûts des énergies
- Evènements climatiques
- Vieillissement accéléré
- Modes de vie et « usages » du territoire (télétravail, etc;)
- Place du numérique – essor de l'intelligence artificielle (place du e-commerce, etc.)
- Etc.

## TRANSITIONS

Énergétique / Environnementale / Economique / Démographique



## Objet du débat

- **Le Projet d'aménagement Stratégique**

**(PAS)** expose les principales orientations stratégiques portées par les élus pour le Pays dont découlent ensuite les prescriptions du DOO. Vision stratégique à 20 ans.

- **Le document d'orientation et d'objectifs**

**(DOO)** détermine les conditions d'application du projet d'aménagement stratégique (PAS), en les déclinant sous forme de prescriptions. **Les prescriptions** sont des mesures opposables dans un rapport de compatibilité aux documents de rang inférieur : Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux- PLUi, Programmes Locaux de l'Habitat... Leur mise en œuvre est obligatoire.

---

Le PAS en résumé  
illustré de quelques exemples de  
déclinaison



---

## Le PAS structuré en deux parties:

Partie 1 les marqueurs du Pays de l'Anjou bleu

Partie 2: La conciliation des enjeux de sobriété  
avec les besoins et les usages locaux



---

## Le PAS structuré en deux parties:

Partie 1 les marqueurs du Pays de l'Anjou bleu

Partie 2: La conciliation des enjeux de sobriété  
avec les besoins et les usages locaux



- A. Les espaces habités, révélateurs des différentes façons de vivre la ruralité du Pays de l'Anjou bleu : structuration du développement, organisation des mobilités, offre commerciale, aménagement numérique, identités paysagères, etc.
- B. L'adaptation de la programmation de logements à l'évolution des profils et des besoins des ménages : offre de logements, typologie de logements à produire, satisfaction des besoins spécifiques, etc.
- C. La vulnérabilité des populations et des espaces habités : redynamisation des centralités, reconquête de la biodiversité, capacité de résilience, risques, etc.
- D. L'industrie et l'agriculture impriment leur marque sur le tissu économique local

---

## Le PAS structuré en deux parties:

Partie 1 les marqueurs du Pays de l'Anjou bleu

Partie 2: La conciliation des enjeux de sobriété  
avec les besoins et les usages locaux



- A. Prendre soin de la ressource en eau et des rivières: mise en adéquation de la disponibilité de la ressource et des besoins en eau, cycle de l'eau, qualité de l'eau, préservation des cours d'eau et berges, etc.
- B. L'équilibre recherché entre développement économique et préservation des ressources : zones d'activités économiques, carrières, déchets, économie circulaire, etc.
- C. Vers plus de sobriété foncière en mobilisant l'existant: trajectoire locale de sobriété foncière, leviers qualitatifs et quantitatifs, principe de compensation, etc.
- D. La neutralité carbone en perspective : déploiement des ENRR et puits carbone

---

# Conclusion

Patricia MAUSSION  
Présidente du Pays

